

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1896-1897.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1897.

(Voir les n^{os} 122, IX, session de 1895-1896, 4, IX, 163 et 222, session
de 1896-1897, de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour
l'exercice 1897 est fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de cent seize millions deux
cent cinquante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-cinq
francs fr. 116,254,585 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de
cent quatre-vingt-quatre mille francs 184,000 »

Ensemble à cent seize millions quatre cent trente-huit
mille cinq cent quatre-vingt-cinq francs fr. 116,438,585 »
conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 20 juillet 1897.

Les Secrétaires,
DE SADELEER.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*
P. TACK.

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1897.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
Première section. — Service ordinaire.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	271,230 »
2	— des fonctionnaires et employés	114,600 »	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	4,500 »	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	27,130 »	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel ; menues dépenses.	60,000 »	
6	Honoraires des avocats du Département	44,000 »	
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
<i>Section 1^{re}. — Services communs.</i>			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	492,150 »	
8	Salaires des agréés et des ouvriers	128,745 »	
9	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.	640,100 »	
10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration	70,000 »	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et en cas de décès, à leurs familles	75,000 »	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales ; Congrès des chemins de fer	14,000 »	
<i>Section 2. — Voies et travaux.</i>			
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,802,460 »	
14	Salaires des agréés et des ouvriers, pour la surveillance et la police de la route	6,798,132 »	
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	4,869,000 »	
16	Outils, ustensiles et objets divers ; travaux d'amélioration peu importants et loyers de locaux ; travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway (y compris 1,000,000 de francs portés précédemment au Budget extraordinaire)	8,283,163 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	<i>Section 3. — Traction et matériel.</i>		
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,919,594	92,507,966
18	Salaires des agréés et des ouvriers.	15,587,518	
19	Primes d'économie et de régularité.	725,400	
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.	7,500,000	
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	17,035,795	
	<i>Section 4. — Transports. — Direction commerciale et surveillance des chemins de fer concédés.</i>		
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	11,513,469	92,507,966
23	Salaires des agréés et des ouvriers. Camionnage et manœuvres par chevaux	9,183,050	
24	Primes pour encourager la marche régulière des convois.	400,000	
25	Frais d'exploitation	2,484,259	
26	Publicité commerciale	255,000	
27	Pertes et avaries ; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres ; contentieux	895,000	
28	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport	20,000	
	<i>Section 5. — Perception des recettes et contrôles.</i>		
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,907,280	92,507,966
30	Salaires des agréés et des ouvriers	115,041	
31	Primes pour application régulière de taxes	5,000	
	<i>Section 6. — Chemins de fer en construction.</i>		
32	Traitements et indemnités de deux ingénieurs des ponts et chaussées dont les services sont transitoirement utilisés par l'Administration des chemins de fer	17,000	92,507,966
	CHAPITRE III.		
	POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.		
	<i>Section 1^{re}. — Services communs.</i>		
33	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	121,890	
34	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	166,560	
35	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	288,700	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
Section 2. — Postes.			
36	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	4,748,976 »	17,787,962 »
37	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes .	5,182,646 »	
38	Transport des dépêches	291,470 »	
39	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	120,000 »	
40	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	10,000 »	
41	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	898,950 »	
42	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne	3,250 »	
Section 3. — Télégraphes et téléphones.			
43	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	3,904,255 »	5,486,352 »
44	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	1,344,465 »	
45	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses	655,000 »	
46	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne .	2,000 »	
47	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges	50,000 »	
(Les crédits portés aux articles 45 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)			
CHAPITRE IV.			
MARINE.			
48	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,352,311 »	5,486,352 »
49	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	286,930 »	
50	Remises. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	1,922,000 »	
51	Subsides	99,735 »	
52	Traction et matériel	1,825,376 »	
CHAPITRE V.			
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.			
53	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 »	5,000 »

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	CHAPITRE VI.		
54	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité	102,000 »	102,000 »
	CHAPITRE VII.		
55	Pensions : premier terme.	30,000 »	30,000 »
	CHAPITRE VIII.		
56	Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse.	48,325 »	48,325 »
	CHAPITRE IX.		
57	Dépenses imprévues non libellées au Budget (Les crédits portés aux articles 2, 7, 13, 17, 22, 29, 35, 36, 43 et 48 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	15,750 »	15,750 »
	TOTAL. fr.		116,254,585 »
	Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.		
	CHAPITRE X.		
58	Télégraphes. — Dépenses diverses.	15,000 »	184,000 »
59	Marine. — Traction et matériel	169,000 »	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. fr.		116,438,585 »